RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

AGSGV

Association de Gestion du Schéma d'Accueil & d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme

63

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Puy-de-Dôme

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

L'AGSGV63

Chiffres-clefs adhérents 2015 3
Vie de l'association 4
Vie de l'équipe 4
Salariés 4
Bénévoles 5
Site Internet 5
Gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 6
Équipe technique du schéma 6
Commission départementale consultative 6
Maison de l'habitat 6
Actions culturelles et de sensibilisation 7
Soirée projection-débat « le chemin des limites », le 19 mai 2015 au cinéma Le Rio 7
Exposition « manouche-sédentaires : drôles d'idées » 7
Émissions Radio Arvernes 7
Formations- interventions- partage d'expériences 8
Module formation CNFPT/AGSGV63 8
Intervention formation FNASAT 8
Intervention en Haute-Loire 8
Partages d'expériences 8
Participation colloque académique 9
Web conférences du Réseau Idéal 9
Journée nationale gens du voyage du Réseau Idéal 9
Représentations nationales 9
FNASAT 9
Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) 10
Audition a l'Assemblée Nationale 10
Commission nationale consultative des gens du voyage 10

ACCCUEIL ET STATIONNEMENTS

Les aires d'accueil 11
Situation des aires d'accueil du département 11
Harmoniser la gestion des aires d'accueil 12
Fonctionnement général des aires d'accueil 12
Activité 2015 13
Partenariat et suivi des aires 14
Stationnements 15
Les stationnements en dehors des aires aménagées 15
La mission grand passage 16

HABITAT

Chiffres-clefs 2015 19
Intervention sur les territoires pour résoudre les installations de longue date en zone non constructible 20
Détail des interventions 2015 20
Accompagnement des programmes d'habitat adapte 21
Détail des interventions 2015 22
Appui au suivi de la gestion locative 22
Accompagnement a la communication 23
Animation de réflexions autour de la thématique habitat 23
Lancement d'une réflexion pour la mise en œuvre d'un dispositif de financement des projets d'accession – fiches 6 et 8 du schéma 23
Poursuite du référentiel habitat adapté : fiche 7 du schéma 23
Poursuite de l'étude sociologique : fiche 9 du schéma 24
Réflexion sur les modalités d'un partenariat avec ERDF 24

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Acteurs et territoires concernés par cette mission : 26
Bilan de la mission de septembre 2015 à décembre 2015 : 26
Les financeurs et partenaires de la mission 27

L'AGSGV 63

↘ CHIFFRES-CLEFS ADHÉRENTS 2015

10 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

18 COMMUNES

25 PERSONNES PHYSIQUES

2 ÉTABLISSEMENT PUBLIC

9 ASSOCIATIONS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY DE DÔME ET L'ASSOCIATION DES MAIRES, MEMBRES DE DROITS

LE PRÉFET DU PUY DE DÔME, INVITÉ PERMANENT DES INSTANCES STATUTAIRES

↘ VIE DE L'ASSOCIATION

Sous la Présidence de Tony BERNARD, l'AGSGV63 a tenu son assemblée générale mixte le 11 juin 2015. Les statuts et le règlement intérieur de l'association ont notamment été modifiés afin :
- de désigner jusqu'à 3 Vice-Président-e-s au sein du bureau ;
- et permettre à l'assemblée générale d'attribuer le titre de Président d'honneur à toute personne physique en reconnaissance de ses engagements et services rendus à l'association dans le cadre des fonctions de Président précédemment exercés. A ce titre, Bernard FAURE, ancien Maire de Maringues a été désigné Président d'honneur de l'AGSGV63.

Deux nouveaux administrateurs ont été élus au sein du collège 3 des membres actifs :
- Fabrice HAINAUT, directeur général de l'OPHIS ;
- Sébastien BAUDIER, en représentation de l'ASNIT (Association Sociale Nationale Internationale Tzigane).

Le conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises en 2015 : le 5 mai, le 11 juin et le 5 novembre. Ce dernier a validé le principe d'une implication des administrateurs qui le souhaitent, dans les missions de l'AGSGV63.

Ont ainsi été désignés élus référents :
- Laurent BRUNMUROL, membre du bureau de Clermont-Communauté et René VINZIO, Maire de Pont-du-Château sur les thématiques « accueil et habitat »,
- Elisabeth RIGODIAT, adjointe au Maire de Saint-Priest Bramefant, sur l'étude pour « la prise en compte de l'activité de ferraillage des gens du voyage dans la filière du recyclage »,
- Jean-Pierre ROUSSEL, bénévole et membre expert, sur les questions d'habitat,
- Marie-Angèle PUGLIESE, Adjointe au Maire d'Aubière, sur les missions accueil et habitat.

↘ VIE DE L'ÉQUIPE

↘ SALARIÉS

L'équipe est composée de Claire COLLET, Chargée de mission accueil et stationnement, Sophie DOUET, Attachée de Direction, Patrice PONS, Directeur, Magali TECHER et Audrey VIGIGNOL Chargées de mission habitat. Trois nouvelles personnes ont été accueillies en statut salarié durant cette année 2015.

Keltoume DJABOUR

En renfort de secrétariat pendant le congé parental à temps partiel de Sophie DOUET.

Laure DESCOUBES

Suite à la mise en œuvre, au 1er septembre 2015, de la mission d'étude sur la prise en compte de l'activité de ferraillage des gens du voyage dans la filière du recyclage, sur un poste de chargé de mission inclusion économique.

Delphine BOYER

En remplacement temporaire de Claire COLLET, Chargée de mission accueil et stationnement.

↘ BÉNÉVOLES

Les bénévoles de l'association se montrent particulièrement actifs. C'est une chance pour l'équipe de professionnels de pouvoir compter sur leur présence et surtout sur leur expertise dans des domaines d'activités qu'ils maîtrisent parfaitement du fait de la richesse de leur expérience professionnelle. Ils participent à diverses actions de médiation, de réflexion et d'analyse, assurent des représentations, participent aux réunions d'équipe… Alain GUICHARD a cessé progressivement son activité. Martine DE OLIVEIRA et Jean-François BARRAUD ont été rejoints par :

Jean-Pierre ROUSSEL

« Dans le cadre des conventions de bénévolat, nous avons participé, chacun dans nos champs de compétences et d'expériences aux missions et activités de l'Association quand les salariés le souhaitaient. Nous nous sentons totalement intégrés à la vie de l'équipe et parties prenantes des projets et actions en cours du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Parmi nos interventions cette année, répondant aux sollicitations des professionnels, nous retenons :

- la médiation avec les familles de voyageurs lors de stationnement et pour faciliter leur participation et leur intégration dans les projets en cours (tout particulièrement dans la mission de « prise en compte de l'activité de ferraillage »),
- la participation au pilotage et au suivi de l'étude sociologique,
- la participation à l'avancée du référentiel habitat adapté,
- la participation à l'élaboration de nouveaux projets (accession à la propriété)… ».

Jean-François BARRAUD assure un lien constant avec l'APGVA pour favoriser la cohérence des interventions. Il est aussi référent sur toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants du voyage et à ce titre, participe aux diverses rencontres avec l'Ecole Itinérante et le Réseau des Elèves du Voyage Second Degré.

Jean-Pierre ROUSSEL accompagne plus particulièrement les chargées de mission habitat et apporte son concours et son expertise aux réflexions sur l'accession, l'étude sociologique…

Martine DE OLIVEIRA est associée à plusieurs rencontres partenariales avec des acteurs sociaux et assure une représentation ponctuelle de l'association dans certaines instances ou réunions de travail avec des institutions et organismes exerçant des missions d'action sociales (ADSEA, FORMACCEL, Circonscriptions d'action médico-sociales…).

Les bénévoles participent aux réunions mensuelles d'équipe.

↘ SITE INTERNET

Le site internet de l'association, www.agsgv63.com, est en ligne depuis le 17 juin 2014.

L'élaboration d'un portail documentaire ouvert aux adhérents de l'AGSGV63 est actuellement en cours. Sa mise en place nécessite un important travail de recherche et de sélection de documents, outils et notes juridiques utiles aux collectivités et partenaires dans la mise en œuvre du schéma départemental. L'ouverture de l'accès à cet espace nécessite que l'arborescence et les contenus soient les plus clairs, complets et utiles possibles.

↘ GOUVERNANCE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

↘ ÉQUIPE TECHNIQUE DU SCHÉMA

L'Equipe technique du schéma départemental regroupe des représentants de la DDT (Direction Départementale des Territoires), DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Cabinet du Préfet, Conseil départemental (DASTI-Direction de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Insertion et DHE - Direction Habitat Energie). Elle est animée par le directeur de l'AGSGV63.

Réunie à cinq reprises dans l'année 2015, les 21 janvier, 5 mars, 22 mai, 2 juillet et 7 octobre, l'ordre du jour des réunions était principalement centré sur la mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des aides à la gestion des aires d'accueil (aide de l'Etat : ALT2 - Allocation Logement Temporaire 2 - et aide du Conseil départemental).

L'équipe technique a également :
- préparé la Commission consultative du 11 février 2015,
- participé au suivi des groupes de travail sur le référentiel habitat adapté, sur l'étude sociologique et la mission d'étude sur les activités de ferraillage,
- soulevé des problématiques d'accueil et de stationnement,
- organisé une visite de l'ensemble des aires d'accueil du département,
- échangé sur des questions d'actualité des territoires, des informations et événements nationaux.

↘ COMMISSION DÉPARTEMENTALE CONSULTATIVE

La commission départementale consultative des gens du voyage s'est tenue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 11 février 2015, sous la présidence de Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme et de Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

L'ordre du jour était le suivant :
- Point d'étape sur l'avancée globale du schéma départemental : mise en œuvre, groupes de travail, premières productions…
  - › Aires d'accueil et stationnement : Situation générale des aires d'accueil du département, du stationnement en dehors des aires réglementées ; information d'une démarche spécifique pour Clermont-Communauté, à l'initiative des cabinets du Maire de Clermont-Ferrand et du Président de l'agglomération et du Préfet ; mise en œuvre de la fiche action n°1 sur l'harmonisation de la gestion des aires d'accueil ; réforme des aides à la gestion des aires d'accueil (ALT2),
  - › Grand Passage : bilan 2013 / 2014 ; présentation de la mission d'organisation et d'accompagnement confiée à l'AGSGV63 ; état des lieux des équipements départementaux,
  - › Habitat : présentations des territoires concernés et des collectivités engagées, des dernières réalisations et perspectives, d'un dispositif partenarial pour la création d'un fonds d'aide aux propriétaires occupants de terrains familiaux ; avancée des groupes de travail référentiel « habitat adapté » et « étude sociologique »,
  - › Action sociale et lutte contre les exclusions : tour d'horizon des questions de scolarisation, santé, insertion sociale/professionnelle ; point sur le financement de la mission d'étude sur les activités de ferraillage.

- Présentation et validation de demandes spécifiques de collectivités :
  - › Création d'une place caravane supplémentaire sur l'aire d'accueil de Randan en lieu et place d'un espace de jeu non approprié

↘ MAISON DE L'HABITAT

Le Conseil départemental a invité l'ensemble des structures de la Maison de l'habitat, dont l'AGSGV63, pour une présentation de la démarche d'évaluation de sa politique habitat, notamment pour ajuster les outils existants aux enjeux actuels.

Au regard des missions qu'elle conduit en matière d'ingénierie des programmes d'habitat adapté des gens du voyage, l'AGSGV63 est concernée à plusieurs titres par les orientations envisagées de la politique d'habitat du Conseil départemental : délégation des aides à la pierre et développement du logement social ; soutien aux collectivités dans la prise en compte des besoins d'habitat des gens du voyage et l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme ; aides à la personne via les différents fonds d'aides départementaux, etc.

L'AGSGV63 travaille en partenariat avec plusieurs structures de la Maison de l'Habitat, de manière ponctuelle ou plus particulière, sur des dossiers individuels et des thématiques précises.

↘ ACTIONS CULTURELLES ET DE SENSIBILISATION

↘ SOIRÉE PROJECTION-DÉBAT « LE CHEMIN DES LIMITES », LE 19 MAI 2015 AU CINÉMA LE RIO

« Le chemin des limites », réalisé à la demande de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) donne la parole aux personnes dites « Gens du voyage », catégorie administrative créée en 1969, qui prend ses racines au début du 20ème siècle et bien avant … Plusieurs personnes du Puy-de-Dôme ont contribué au tournage de ce film-documentaire, pour témoigner sur leur mode de vie, souvent méconnu.

L'AGSGV63 a organisé sa diffusion le 19 mai 2015 au cinéma le RIO, où près de cinquante personnes se sont réunies et ont pu débattre en présence du réalisateur du film, Jérôme COUROUCE, journaliste-reporter pour le Ministère de l'Ecologie et du Logement.

↘ EXPOSITION « MANOUCHE-SÉDENTAIRES : DRÔLES D'IDÉES »

Le collège Victor Hugo de Volvic, membre du Réseau des Établissements des Elèves du Voyage du second degré du Puy-de-Dôme, est à l'origine de ce projet qui a pour but d'identifier les représentations des uns sur les autres. Marie Elsa NIELS a réalisé les photos de cette exposition itinérante.

Après avoir eu le plaisir de découvrir l'exposition à VOLVIC, l'AGSGV63 a organisé sa programmation dans le hall de la maison de l'Habitat du 4 au 22 mai 2015.
L'exposition a donné lieu à une soirée de vernissage le 5 mai 2015 réunissant voyageurs, personnalités, professionnels et acteurs du schéma départemental.

↘ ÉMISSIONS RADIO ARVERNES

Radio ARVENES a invité l'AGSGV63 pour deux émissions spécialement dédiées aux gens du voyage :

- une interview de Patrice PONS, directeur de l'AGSGV63 par Marie SERVE, dans le cadre du « MAG' », sur la politique mise en œuvre dans le département du Puy-de-Dôme à partir du schéma départemental ;
- une émission, « CINE BOULEVARD », animée par Maurice DAUBANNAY, le 6 mai 2015, autour du film documentaire « Le chemin des limites », en présence de Clémentine GATT, qui témoigne dans le film.

ARVERNE 100.2
ECOUTEZ DECOUVREZ

↘ MODULE FORMATION CNFPT/AGSGV63

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et l'AGSGV63 ont travaillé en partenariat pour proposer au catalogue régional du CNFPT un module de quatre journées de formation sur la gestion de l'accueil et du stationnement des gens du voyage.

Les objectifs pédagogiques de cette formation visaient à :
- Acquérir des notions et connaissances de base sur les populations « gens du voyage » ;
- Situer la question du stationnement des résidences mobiles dans un contexte législatif et règlementaire ;
- Appréhender les différents rôles et fonctions dans la gestion d'une aire d'accueil ;
- Construire des références communes en termes d'outils de gestion, de fonctionnement et de suivi des aires d'accueil.

Dispensée dans le courant du mois de mars, cette formation a réuni une dizaine de professionnels (agents gestionnaires des aires d'accueil, techniciens des collectivités, travailleurs sociaux, policiers municipaux), dans les locaux de l'AGSGV63 autour du programme suivant :
- 1ère journée : Connaissances générales sur le secteur public,
- 2ème journée : La législation de l'accueil et du stationnement applicable aux Gens du Voyage,
- 3ème journée : La gestion d'une aire d'accueil,
- 4ème journée (format demi-journée) : Les régies.

↘ INTERVENTION FORMATION FNASAT
(FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET LES GENS DU VOYAGE)

Sollicité par Joseph Le PRIELLEC, responsable des formations à la FNASAT, Patrice PONS, directeur de l'AGSGV63 et Jean Pierre ROUSSEL, bénévole, ont assuré une journée de formation à La Seyne-Sur-Mer (Var), le 4 décembre 2015, sur un module intitulé « Gens du voyage : l'accompagnement vers un nouveau mode d'habitat ». Ce module était spécialement construit pour les acteurs d'un programme d'habitat adapté gens du voyage.

Une première journée avait consisté à une approche anthropologique des gens du voyage avec Alain REYNIERS, directeur de la revue Etudes Tsiganes.

La deuxième journée, très interactive, consistait autant à développer l'ingénierie mise en œuvre par l'AGSGV63 qu'à écouter, porter un regard et amener quelques éléments d'analyse et d'expertise vis-à-vis de la démarche conduite par les différents partenaires de ce programme d'habitat. Cette journée de formation réunissait des professionnels du bailleur social Terres du Sud Habitat, de la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée et du Pact Arim du Var.

↘ INTERVENTION EN HAUTE-LOIRE

Sollicitée par le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire, Clément ROUCHOUSE, l'AGSGV63 est intervenue sur une demi-journée, le 12 juin 2015, pour présenter la méthodologie d'un programme d'habitat adapté à des élus de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay, des maires, des représentants des services de l'Etat et du Conseil départemental et à une association locale.

↘ PARTAGES D'EXPÉRIENCES

Deux collectivités ont sollicité l'AGSGV63 durant l'année 2015 pour visiter des réalisations d'habitat adapté :
- Le 27 mars, une délégation d'élus et techniciens de Limoges Métropole (Haute-Vienne) accompagnés de représentants des services de l'Etat et du Conseil départemental ont visité les lotissements de Mozac et Ennezat. L'après-midi a été consacrée à une présentation de l'ingénierie développée dans le département du Puy-de-Dôme par quelques acteurs des programmes d'habitat.
- Le 6 mai, une délégation d'élus et techniciens de la communauté de communes Auzon Communauté (Haute-Loire), accompagnés de représentants des services de l'Etat, ont visité les terrains familiaux de Neschers et Saint-Germain-Lembron. Sur chaque site, une rencontre a eu lieu avec des élus des collectivités concernées.

↘ PARTICIPATION COLLOQUE ACADÉMIQUE

Plusieurs professionnels de l'association ont participé au colloque académique intitulé « *L'insertion des élèves du voyage, de l'école vers la qualification et l'emploi* » qui s'est déroulé au lycée Pierre-Joël-Bonté à Riom, le mardi 31 mars 2015.

Cette journée s'est déroulée autour de temps de réflexion, d'échanges et de valorisation des progrès sur la question de la formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et sur les possibilités d'accès à une qualification et à l'emploi. Elle avait pour ambition de réunir les professionnels intra et inter Éducation nationale et des spécialistes de l'orientation intervenant dans le champ de l'accès à l'emploi. S'inscrivant dans le projet académique concernant la persévérance scolaire et la formation tout au long de la vie, ce colloque s'est voulu être un temps de coopération entre le système éducatif et le monde économique au service de l'insertion professionnelle.

↘ WEB CONFÉRENCES DU RÉSEAU IDÉAL

L'AGSGV63 a ouvert à ses adhérents, l'accès aux rencontres techniques et web conférences organisées à distance par le Réseau Idéal Gens du Voyage auquel l'association est abonnée. Le Réseau Idéal Gens du Voyage est une communauté rassemblant des collectivités et professionnels dans le but de mutualiser expériences et savoir-faire via l'animation d'un réseau et la mise en place de formations et séminaires.

Sur l'année 2015, plusieurs thèmes ont été abordés tels que les solutions d'habitat pour les gens du voyage, les terrains familiaux, la gestion des stationnements illicites, l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active voyageurs, la culture des gens du voyage… Ces formations ont mobilisé plusieurs élus des collectivités, associations, services sociaux et partenaires qui ont eu la possibilité d'interagir en direct avec les intervenants.

↘ JOURNÉE NATIONALE GENS DU VOYAGE DU RÉSEAU IDÉAL

La journée nationale de la communauté professionnelle gens du voyage d'Idéal Connaissances s'est déroulée à Lille le 1er octobre 2015. Patrice PONS, Audrey VIGIGNOL et Magali TECHER y ont participé.

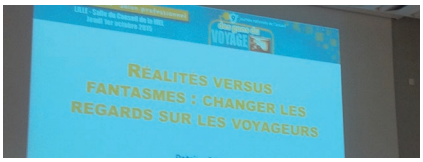

Patrice PONS est intervenu sur le thème des discriminations et stigmatisations des gens du voyage intitulée « *Réalités versus fantasmes : changer les regards sur les voyageurs* ». Des projections d'extraits des films « Des poules et des grosses voitures » (Equipes d'Amitié) et « *Paroles de gens du voyage* » (AGSGV63) ont ponctué l'intervention. Il a conclu son intervention avec les représentations des élèves du collège de Volvic tirées de l'exposition « *Manouches / Sédentaires – Drôles d'idées !* »

↘ REPRÉSENTATIONS NATIONALES

↘ FNASAT

COMMISSION NATIONALE HABITAT

L'AGSGV63 participe depuis plusieurs années à la commission nationale habitat. Réunissant essentiellement des professionnels de diverses associations adhérentes à la fédération, de différentes régions, cette Commission apporte une réflexion et une analyse, nourries des expériences de terrain.
En 2015, à tour de rôle, Patrice PONS, Audrey VIGIGNOL et Magali TECHER ont participé à cette commission qui s'est réunie les 28, 29 janvier, 11 mars, 29 mai, 17 juin, 23 septembre et 25 novembre.

Les principaux thèmes de travail ont été :

- Des contributions sur des études et textes à l'échelle nationale :
  - › « Etude relative à l'habitat adapté des Gens du Voyage » menée par le Cabinet d'études LÉRIS (Laboratoire d'études et de Recherches sur l'Intervention sociale) pour la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement),
  - › Diagnostic à 360°,
  - › Proposition de loi Raimbourg,
  - › Décret application loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové),
  - › Rencontre FNASAT – USH (Union Sociale de l'Habitat).
- Des travaux d'études propres à la commission :
  - › Etude « gestion aires d'accueil »,
  - › Document « Analyse/actions » de la FNASAT sur l'habitat permanent en résidence mobile.
- Des échanges sur l'actualité nationale et des territoires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Patrice PONS a participé à l'Assemblée générale de la FNASAT qui s'est tenue le 18 juin 2015 à la Maison des Associations de Solidarité à PARIS. L'AGSGV63 est adhérente de la FNASAT en qualité de membre associé.

↘ DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE A L'HÉBERGEMENT ET A L'ACCÈS AU LOGEMENT (DIHAL)

L'AGSGV63 a été sollicitée par Nathalie GOYAUX, chargée de mission gens du voyage au sein de la DIHAL, comme membre du comité de pilotage de l'étude sur l'habitat adapté confiée au cabinet d'étude LERIS.

Patricia GUILHOT, administratrice de l'AGSGV63 a participé au 1er comité de pilotage du 18 mai 2015. Elle a été remplacée en fin d'année par Jean Pierre ROUSSEL.

Une journée nationale de restitution des premiers résultats de cette étude s'est tenue au Ministère des Affaires Sociales le 19 novembre 2015. Un travail de relecture a été accompli par l'équipe de l'AGSGV63 donnant lieu à différentes contributions.

↘ AUDITION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dominique RAIMBOURG, député de Loire-Atlantique a déposé une proposition de loi relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.
L'AGSGV63, en la personne de son directeur, a été auditionnée à l'Assemblée Nationale le 20 mai 2015. Etaient associés à cette audition : Gaëlla LOISEAU, sociologue, Jean François RESTOIN, directeur du Groupement d'Intérêts Publics AGV35 (Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine) et Christophe ROBERT, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Occasion a ainsi été donnée à l'AGSGV63 de contribuer à l'écriture de ce texte qui a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 9 juin 2015 et qui demeure dans l'attente d'une inscription aux débats du Sénat.
Pour mémoire, cette proposition de loi prévoit, entre autre, l'abrogation de la loi de 1969 sur le statut administratif des gens du voyage et intègre des dispositions nouvelles relatives à l'accueil et à l'habitat.

↘ COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Le Président de l'AGSGV63, Tony BERNARD, a été désigné par un arrêté du 15 décembre 2015, membre de la Commission nationale au titre de l'Association des Maires de France, avec deux autres maires.

La Commission nationale consultative des gens du voyage a fait l'objet d'une révision importante, aboutissant à la publication du décret n°2015-563 du 20 mai 2015, en prévoyant notamment de conforter la place de la commission dans le pilotage des politiques publiques, de revoir sa composition pour disposer d'une formation plus resserrée et opérationnelle et d'améliorer son fonctionnement pour lui donner les moyens de participer efficacement aux réflexions et renforcer ses capacités d'analyse et d'expertise.

Placée sous la présidence de Dominique RAIMBOURG, Député de Loire-Atlantique, la Commission compte 32 membres. Elle a été installée par la Ministre chargée du logement et a tenu sa première séance de travail le 17 décembre 2015. Le secrétariat et l'animation de la commission sont confiés au délégué interministériel pour l'hébergement et pour l'accès au logement.

Les activités de la Commission reposent sur des groupes de travail thématiques que sont : la Mémoire (avec l'organisation d'une cérémonie nationale visant à la reconnaissance de l'internement des « nomades » en France (le 70ème anniversaire de la libération du dernier camp en juin 1946 sera célébré en 2016), la Culture (rédaction d'une Charte Culture) et la Réglementation (déplacements estivaux, habitat adapté, emploi et formation, droits sociaux, …).

ACCUEIL ET STATIONNEMENTS

↘ LES AIRES D'ACCUEIL

↘ SITUATION DES AIRES D'ACCUEIL DU DÉPARTEMENT

21 AIRES D'ACCUEIL AU 31/12/2015

DONT :

18 GÉRÉES PAR DES EPCI

3 GÉRÉES PAR DES COMMUNES

11 EN GESTION DIRECTE

10 EN GESTION DÉLÉGUÉE À SG2A HACIENDA

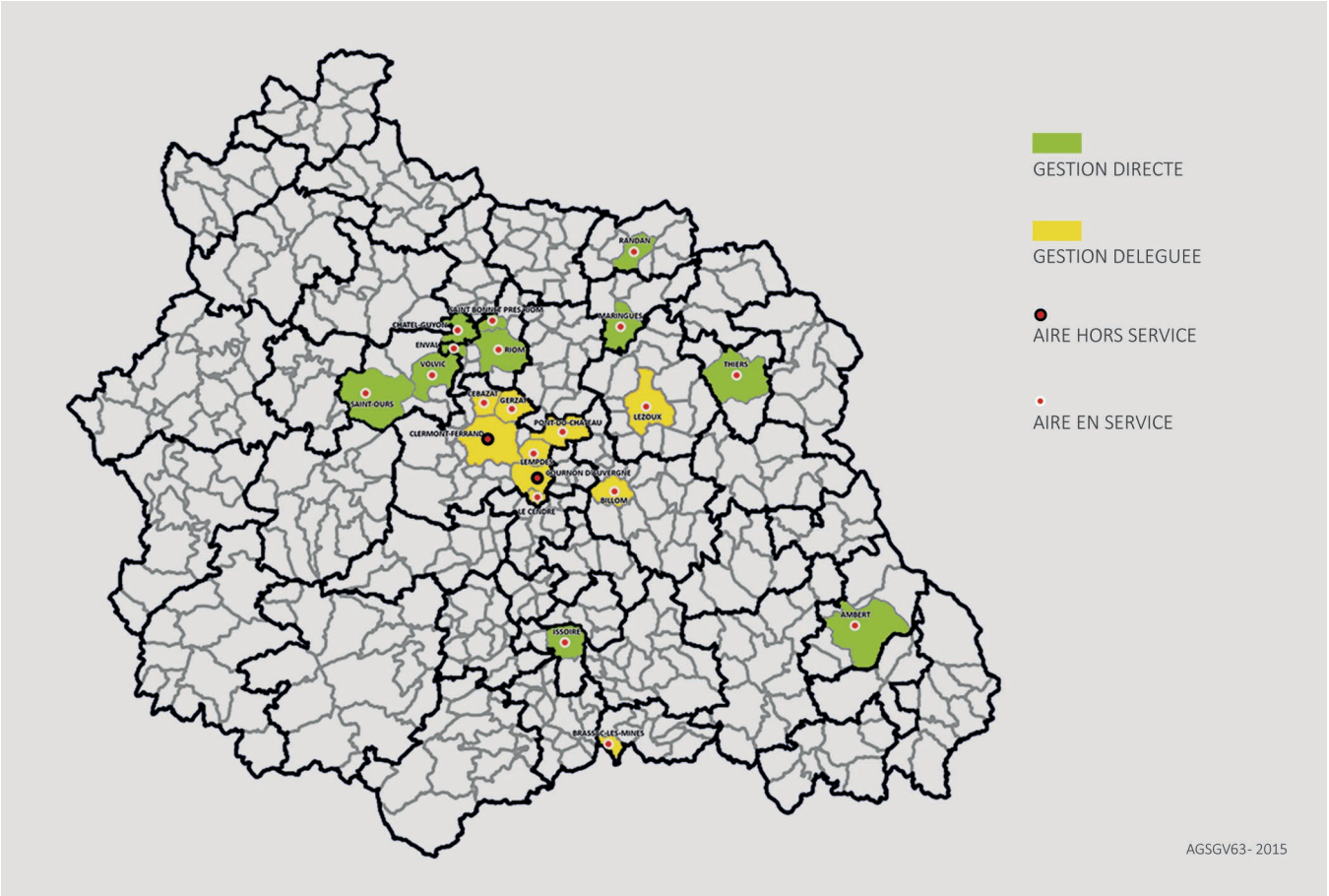

↘ HARMONISER LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

La chargée de mission accueil et stationnements à l'AGSGV63, apporte son concours aux collectivités gestionnaires pour toutes questions relatives à la gestion et à l'exploitation des aires. La présence de l'AGSGV63 permet de veiller à l'application du principe de cohérence départementale posé par le schéma. Ce principe perdure malgré les difficultés rencontrées.

LES OUTILS DE GESTION

Le travail engagé en 2014 sur de la fiche action n° 1 du schéma « mieux harmoniser la gestion des aires d'accueil » s'est poursuivi en 2015. L'objectif était de définir des dispositions communes pour traiter notamment des problématiques des caravanes surnuméraires, des tarifs de redevance, des durées de séjour, du cadre de vie et de l'adaptation des équipements. Ainsi, deux réunions du groupe de travail réunissant des techniciens des collectivités ont permis la réactualisation des documents de gestion des aires d'accueil.

Dès le mois de juin 2015, les collectivités gestionnaires ont ainsi pu adopter et mettre en service les nouveaux outils de gestion :

- Règlement Intérieur,
- Livret d'accueil,
- Convention d'occupation,
- Avenant à la convention,
- Annexe à la convention,
- Trame de la grille de tarification départementale.

NOTES JURIDIQUES

Afin de faciliter l'application du règlement intérieur, l'AGSGV63 a élaboré et transmis, en complément des outils de gestion, un ensemble de notes juridiques de référence :

- Le statut juridique de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Le statut juridique de la caravane servant d'habitat permanent,
- Quelques éléments juridiques sur la problématique d'une épave caravane,
- Question juridique sur le non-respect de la règle de deux caravanes par emplacement sur une aire d'accueil,
- L'application de la trêve hivernale pour l'habitat mobile des gens du voyage,
- Le référé administratif.

TÉLÉGESTION

Le groupement de commande pour la télégestion a abouti en 2015 avec l'installation sur les 11 aires concernées (Ambert, Volvic Sources et Volcans, Riom communauté, Randan, Maringues, Brassac-les-Mines, Lezoux), d'un système de télégestion. Cette installation s'est étalée sur le 4ème trimestre 2015. Les travaux ont été réalisés pour certaines aires en site occupé, pour d'autres durant une période de fermeture, des solutions temporaires ayant été retenues par certaines collectivités pour l'installation des familles.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

En 2015, le comité des élus et techniciens des collectivités gestionnaires des aires d'accueil a souhaité revoir le principe de gratuité de l'eau des toilettes sur les aires. Ce principe, adopté à la création des aires, reposait sur un choix de faciliter un accès aux toilettes et en permettre l'utilisation par les voyageurs.
Un peu plus de 10 ans après la création de la 1ère aire dans le département du Puy-de-Dôme, les collectivités estiment que dorénavant la règle de droit commun du paiement de l'eau peut s'appliquer aux voyageurs au même titre qu'à l'ensemble de la population.
Il a donc été décidé, à l'unanimité des collectivités, d'abroger ce principe et de facturer la totalité de la consommation d'eau de l'emplacement (toilettes comprises). Cette disposition nécessitant quelques travaux d'aménagement, cette règle se mettra en place progressivement sur les aires, après information des voyageurs concernés

↘ FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES AIRES D'ACCUEIL

LES AIDES A LA GESTION

- L'aide de l'Etat (ALT2)

Les aides à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage se trouvent profondément modifiées depuis le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage. Versées auparavant quels que soient les taux d'occupation des aires, ces aides sont désormais indexées sur l'occupation réelle de ces équipements.

Le montant total reste inchangé, il est de 132,45€ par mois et par place caravane. Toutefois celui-ci se décompose désormais comme suit :

› Un montant fixe, calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles, par mois et par aire, multiplié par 88,30 €,
› Un montant variable (provisionnel), calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles et en fonction du taux moyen d'occupation, par mois et par aire, multiplié par 44,15 €.

- L'aide du Conseil départemental

Dans le Puy-de-Dôme, le Conseil départemental participe au financement du fonctionnement des aires d'accueil à hauteur de 20% de l'aide de l'Etat et selon les mêmes modalités de calcul et de contrôle fixées par l'instruction ministérielle :

› Un montant fixe, calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles, par mois et par aire, multiplié par 17,66 €,
› Un montant variable (provisionnel), calculé en fonction du nombre total de places caravanes conformes et effectivement disponibles et en fonction du taux moyen d'occupation, par mois et par aire, multiplié par 8,83€.

Les aides à la gestion sont versées au gestionnaire de l'aire d'accueil, sur la base d'une convention annuelle entre l'Etat, le Conseil départemental et le gestionnaire opérationnel direct de l'aire (commune, EPCI, ou autre opérateur, si passation d'un marché public).

L'AGSGV63 a accompagné les collectivités gestionnaires dans l'application de ce nouveau dispositif tout au long de l'année 2015, en organisant deux réunions d'information, en établissant tous les tableaux prévisionnels, en rédigeant les conventions financières, en établissant avec les collectivités les tableaux de régularisation, en apportant un appui pour les déclarations annuelles sur la plateforme collaborative ouverte par le Ministère de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité. L'ensemble de ces démarches ont représenté une part importante du travail de la chargée de mission accueil et stationnement durant cette année 2015 afin de faciliter la tâche des collectivités.

La mise en œuvre de ce dispositif a nécessité de nombreuses réunions préalables de travail avec l'équipe technique du schéma.

GESTIONNAIRE

Les heures de présence des gestionnaires sont proportionnelles à la taille de l'aire d'accueil. On compte environ un temps plein pour une aire de 20 emplacements. Conformément à la législation en vigueur, les gestionnaires doivent assurer la gestion des aires 6 jours sur 7.
Dans la réalité, la présence sur l'aire le samedi ayant été relativement aléatoire pour quelques aires en gestion directe, décision a été prise par toutes les collectivités de se remettre en conformité avec la loi.
Toutes les collectivités assurent aujourd'hui une gestion 6 jours sur 7 avec, pour les agents gestionnaires, soit une présence physique sur l'aire le samedi matin soit l'application d'un régime d'astreinte.

TARIFS

La participation des familles est facturée selon le barème suivant :

- Emplacement 1 € /jour,
- Caravane : 0,50 € /jour/caravane.

Pour un emplacement de 2 places caravanes, la redevance s'élèvera à 2€ par jour soit 60 € par mois.

Le coût des fluides peut être différent d'une collectivité à l'autre. Pour l'électricité, sont appliqués des tarifs différents selon les abonnements souscrits par les collectivités : le tarif jaune ou bleu des collectivités.

Pour l'eau et l'assainissement, les tarifs varient en fonction de chaque collectivité (du simple au double, dans une fourchette d'environ 2 à 4 € le m^3).

↘ ACTIVITÉ 2015

FERMETURES ET TRAVAUX

La fermeture des aires d'accueil permet d'en assurer l'entretien et d'imposer à certaines familles de se mettre à jour de leurs retards de paiement. Cependant elle pose de nombreux problèmes et en premier lieu celui de la relocalisation pour certaines familles qui n'ont pas de solutions intermédiaires et stationnent donc sur le domaine public, occasionnant parfois des nuisances diverses aux riverains. Cette situation remet d'autre part ces familles dans une vraie précarité, se trouvant privées d'eau, d'électricité et de sanitaires. C'est pour cette raison que plusieurs collectivités ont décidé, en 2015, de mettre en place des terrains provisoires pour accueillir les familles durant la période de fermeture pour la réalisation de travaux.
Riom Communauté a ainsi ouvert un terrain provisoire dans la zone de la Varenne à Riom, pour un mois, accueillant tour à tour les familles des aires d'Enval, de Saint-Bonnet-Près-Riom et de Riom.
Durant la fermeture, l'aire de Riom a subi des actes de vandalismes et des dégradations importantes, ce qui a poussé la collectivité à faire appel à une société de gardiennage, d'avancer la date de l'ouverture de l'aire et de terminer les travaux en site occupé.
Volvic Sources et Volcans a aussi proposé un terrain provisoire aux familles de Saint Ours les Roches durant la période de fermeture pour la réalisation de travaux notamment sur les blocs techniques, des emplacements ayant subi d'importants dégâts en fin d'année 2014.
D'autres aires ont fermé temporairement en 2015 : Lezoux, Thiers et toutes les aires de Clermont Communauté.
L'aire de Cournon a subi des dégradations fin 2014. Seulement 6 emplacements pouvaient être utilisés. A la suite de nouvelles dégradations, la fermeture de l'aire a été décidée le 23 mars 2015 et s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2015, sans perspective de réouverture en 2016.
Pour mémoire, l'aire de Beaulieu à Clermont-Ferrand est définitivement fermée depuis le 18 avril 2013, en raison d'actes de vandalisme.
Plusieurs aires ont subi des actes de vandalisme durant les périodes de fermeture. Ces dégradations récurrentes ont conduit les collectivités gestionnaires à ne plus fermer les équipements et à exécuter les travaux de maintenance en site occupé, en proposant des rotations sur les emplacements.

L'INSTALLATION PERMANENTE SUR LES AIRES

Une majorité de familles ne stationne plus sur les aires d'accueil mais y réside, faute de réponses adaptées à leurs besoins d'habitat.

L'installation permanente sur les aires entraine une appropriation particulière des emplacements. Cette réalité, qui s'amplifie d'année en année, conduit les collectivités à rechercher des aménagements incessants en termes de gestion, notamment par des adaptations du règlement intérieur et des équipements.

Le fait avéré que les aires ne puissent remplir leur vocation d'accueil effectif des voyageurs de passage a pour conséquence directe le maintien de situations de stationnement illicite sur les territoires communaux particulièrement sur les agglomérations clermontoise et riomoise.

La question particulière des activités de subsistance et des activités professionnelles est une des problématiques majeures liées au phénomène de sédentarisation des aires d'accueil. Elle est en lien avec les réponses à apporter en termes d'habitat.

↘ PARTENARIATS ET SUIVI DES AIRES

PARTENARIAT

La gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil concernent et impliquent nombre d'intervenants dans de multiples champs de compétences : élus, techniciens de collectivités, gestionnaires des aires, services sociaux, associations, Education Nationale, forces de l'ordre (Police & Gendarmerie), Missions locales, services de l'Etat (Préfecture, DDT, DDCS), services du Conseil départemental (DASTI-Service des Interventions Sanitaires – Direction Enfance Famille) et AGSGV63.

Ce partenariat nécessite une organisation qui réponde au mieux aux besoins des familles résidant sur les aires d'accueil. L'organisation et l'entretien des relations partenariales permettent de mutualiser les expériences, de décloisonner certains types d'intervention et de sensibiliser tous les acteurs sur des questions et/ou des problématiques générales.

Des interventions sont organisées, selon les territoires, au bénéfice des usagers des aires d'accueil, avec le Secours Populaire (Issoire), l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans), Formaccel pour l'action Souris Verte (aires de Billom, Volvic Sources et Volcans, Riom, Cébazat).

Le suivi social est assuré par le Pôle social gens du voyage du Conseil départemental. Le suivi de la scolarisation des enfants est exercé par l'Ecole Itinérante en lien avec les écoles et collèges des communes concernées.

COMITÉ DE SUIVI TECHNIQUE

Convoqué et animé par la collectivité gestionnaire, ce comité réunit, tous les 2 à 3 mois environ, les professionnels de terrain intervenants sur l'aire d'accueil (élu référent et/ou agent de développement de la Communauté de communes, gestionnaire, services sociaux, Education Nationale, associations, AGSGV63…). Le rôle de cette instance de proximité est d'échanger des informations sur la vie sur l'aire d'accueil, de prévenir certaines difficultés collectives ou individuelles, d'élaborer, le cas échéant, des projets d'accompagnement et d'alerter sur certaines situations à risques.

Dans le cadre du Protocole départemental, toutes les collectivités ont été invitées à mettre en place cette instance. En 2015 seules trois collectivités gestionnaires ont réuni ce comité régulièrement : Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans, Billom Saint Dier-Vallée du Jauron. Clermont Communauté et l'ensemble des communes concernées n'ont pas mis en place cette instance. Thiers, Issoire, Brassac les Mines, Randan, Ambert, Maringues et Lezoux n'ont pas organisé de Comité de suivi technique en 2015.

↘ STATIONNEMENTS

↘ LES STATIONNEMENTS EN DEHORS DES AIRES AMÉNAGÉES

L'AGSGV63 est saisie régulièrement par des collectivités et des ménages pour des situations de stationnement en dehors des aires aménagées. En 2015, ces stationnements concernaient soit des ménages en errance, soit des ménages en déplacements familiaux.

MÉNAGES EN ERRANCE

Les ménages dits « en errance », connaissent tous un ancrage important et ancien au territoire des communes sur lesquels ils résident. Ils n'ont pas ou plus accès aux aires d'accueil ou ne souhaitent pas s'y installer pour différentes raisons. Ils peuvent être confrontés à des difficultés sociales multiples et sont tous en attente d'une offre d'habitat pérenne.

REGROUPEMENTS FAMILIAUX

Groupes familiaux, constitués de moins de 50 caravanes, en déplacement pour raisons familiales, commerciales ou cultuelles.

Au cours de l'année 2015, les demandes d'intervention continuent d'augmenter et ceci pour plusieurs raisons :
- une sur-occupation et l'indisponibilité de places sur les aires d'accueil : ce phénomène concerne plus de 60% des aires du département, il est essentiellement constaté sur le nord du département et la plupart des aires de Clermont Communauté ;
- des installations liées à des regroupements familiaux exceptionnels (maladie, décès) ; cette année cela a principalement concerné les communes de Riom-Communauté et de Volvic Sources et Volcans ;
- des situations récurrentes de familles en errance à Volvic, Riom, Gerzat, Malauzat, Cébazat, Clermont-Ferrand ;
- des familles qui ont laissé leur emplacement pour entrer dans un logement et l'ont quitté dans les semaines suivant leur installation ;
- une décohabitation des familles : des parents laissent leur emplacement à leurs enfants, eux-mêmes nouveaux parents afin de leur permettre l'accès aux sanitaires et aux fluides ;
- certaines familles installées sur des terrains privés n'ont plus de raccordement électrique, et abandonnent leur terrain pour s'installer sur la voie publique lorsqu'il n'y a pas d'emplacement sur une aire d'accueil ;
- de jeunes couples sans enfants s'installent en caravane à proximité de leurs parents, ce qui leur permet d'utiliser la caravane cuisine familiale…

La récurrence du phénomène fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver des solutions alternatives et d'engager des médiations entre familles, collectivités et propriétaires.
Au cours de l'année 2015, un nombre grandissant de familles s'est, pour le 3ème hiver consécutif, installé sur le parking de la zone commerciale de Clermont Nord. Il s'agit de familles privées d'emplacements sur les aires de Cébazat ou Gerzat lors de la réouverture, ainsi que d'un groupe familial possédant un terrain à Cébazat, trop exigu pour accueillir toutes les cellules familiales. Toutes ces familles sont originaires des communes de Clermont-Ferrand, Gerzat ou Cébazat. Les enfants sont scolarisés dans les établissements de ces communes.

La récurrence du phénomène fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver des solutions alternatives et d'engager des médiations entre familles, collectivités et propriétaires.
Au cours de l'année 2015, un nombre grandissant de familles s'est, pour le 3ème hiver consécutif, installé sur le parking de la zone commerciale de Clermont Nord. Il s'agit de familles privées d'emplacements sur les aires de Cébazat ou Gerzat lors de la réouverture, ainsi que d'un groupe familial possédant un terrain à Cébazat, trop exigu pour accueillir toutes les cellules familiales. Toutes ces familles sont originaires des communes de Clermont-Ferrand, Gerzat ou Cébazat. Les enfants sont scolarisés dans les établissements de ces communes.
Une situation exceptionnelle a dû être gérée à l'automne 2015. Suite à un accident de la circulation, un jeune homme est décédé sur l'aire de Saint Ours Les Roches entrainant le départ de l'ensemble des occupants de l'aire pour Enval. Une solution a été trouvée permettant l'installation des familles sur le terrain inoccupé d'une entreprise de la zone artisanale d'Enval le temps des obsèques. Nous sommes intervenus aux côtés de la Préfecture, de la mairie d'Enval, de la Gendarmerie afin de faciliter les relations. Nous avons notamment négocié avec ERDF (Électricité Réseau Distribution France), de manière exceptionnelle, l'installation d'un branchement provisoire d'électricité et la mise à disposition de bennes de récupération des ordures ménagères auprès du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône). Au terme du délai accordé les familles ont quitté le site et se sont installées sur un délaissé de la zone commerciale des Gardelles à Malauzat. Un délai a été accordé, en concertation avec les élus et le Sous-Préfet de RIOM qui a rencontré les familles sur place.
D'autres stationnements ont été relevés en 2015 :
- Zone artisanale à Gerzat,
- Parc logistique Gerzat,
- Zone du Parc Européen des Entreprises de Riom,
- Zone artisanale des Charmes Ménétrol,
- Zone industrielle des Portes de Riom.

Dans les faits, les situations de stationnement en dehors des aires aménagées concernent principalement des ménages originaires du département. Le phénomène se pérennise et aucune réponse concrète n'a pu être apportée à ces familles en 2015. Les gens du voyage itinérants ne trouvent pas non plus de solution de stationnement lors de leurs déplacements dans le Puy-de-Dôme.

↘ LA MISSION GRAND PASSAGE

Depuis 2014, l'AGSGV63 assure, sous la responsabilité du Préfet, la coordination et l'animation de l'accueil des grands passages, en concertation avec les services préfectoraux, les services du Conseil départemental, les collectivités, les gens du voyage, les services de police et de gendarmerie.

La Préfecture assure la coordination générale de la mise en œuvre de l'accueil, en lien avec l'AGSGV63.

Les collectivités sont responsables de l'accueil des groupes, de la mise à disposition des terrains, et des conditions d'installation… Elles établissent les conventions d'occupation et fixent les règles d'occupation des terrains et les contributions.

Les gens du voyage, au travers de leurs représentants, sont responsables des équipements d'accueil mis à leur disposition, du bon déroulement des séjours, des conventions signées, des calendriers de séjour, de la limitation du nombre de caravanes, du paiement des frais…

La Gendarmerie et la Police Nationale assurent un partage d'informations avec l'AGSGV63. Ils participent à l'accueil, aux modalités d'accès aux terrains dédiés et à l'installation des groupes. Ils rappellent, si nécessaire, les règles relatives au respect des biens, des personnes et de l'environnement…

Cette mission est définie et intégrée en annexe de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

MISSIONS SPÉCIFIQUES DE L'AGSGV63 :

- Veille au respect des préconisations du schéma départemental.
- Echange avec les élus sur les besoins et les localisations des grands passages.
- Sensibilise les collectivités à la mise à disposition de terrains pour l'accueil des groupes.
- Recueille les propositions de terrains potentiels d'accueil en dehors des terrains dédiés et étudie les conditions de réalisation et adaptations nécessaires (raccordements réseaux, équipements nécessaires) pour la création d'une aire.
- Informe les collectivités des dispositifs règlementaires existants sur l'accueil des gens du voyage ; dans le cadre de ses fonctions, l'AGSGV63 doit :
    - Etre un relais auprès des organisateurs de groupes et rappeler les conditions et modalités d'accueil,
    - Coordonner et répartir les déplacements des grands passages sur le département,
    - Apporter aux collectivités des conseils techniques sur l'accueil de ces groupes.
- Etablit et maintien le dialogue entre les voyageurs et les collectivités :
    - effectue une médiation entre les voyageurs, les autorités et collectivités concernées en cas de conflit,
    - intervient directement lors de stationnements problématiques sur les communes,
    - assure un relais auprès des gens du voyage pour rechercher des solutions de stationnement.
- Recherche la cohérence et l'harmonisation sur le territoire départemental (accueil, tarifs, outils…).
- Assure un contact avec les départements limitrophes pour une cohérence de l'accueil.
- Recueille et traite l'évaluation des grands passages en cohérence avec les éléments de programmation proposés par les organisations nationales de voyageurs.

Du 1er mai au 30 septembre, l'AGSGV63 assure une astreinte de week-end pour des besoins d'intervention pour l'accueil des grands groupes.

Quatre professionnels de l'équipe ont exercé 22 week-ends d'astreinte en 2015. Il y a eu 3 interventions sur site et nombre d'appels téléphoniques suffisants à la résolution de problématiques.

Sur les 6 groupes accueillis, nous n'avons eu à gérer que deux groupes entrant dans la définition des grands passages (avec au moins 50 caravanes). La majorité de nos interventions a porté sur l'accueil de groupes familiaux et de groupes de commerçants de moins de 50 caravanes.

Le territoire le plus sollicité a été l'arrondissement d'Issoire qui a comptabilisé à lui seul plus de 80 % des groupes sachant que, parmi ces derniers, un seul groupe s'est déplacé sur différentes communes du territoire entre le 16 mai et le 7 septembre.

	Date	Lieu	Organisation	Nombre de caravane	Observations
1	20 au 27 avril	VIC LE COMTE	Indépendant	30	Convention établie avec municipalité
2	16 au 24 mai	ISSOIRE	Commerçants	40	Installation sur un terrain communal – refus de conventionnement par la municipalité – procédure Tribunal Administratif
3	16 mai	ISSOIRE	Groupe familial	12	Partis de Gerzat (Zone Artisanale) suite à un référé de Clermont-Communauté
4	20 au 31 mai	CHIDRAC	Groupe familial (idem3)	12	Convention établie avec municipalité
5	27 juillet au 4 août	ISSOIRE	AGP	50	Venus du Puy et convention pour 1 semaine à 700 €
6	27 juillet au 4 août	ST REMI DE CHARGNAT	Indépendant (idem 1)	30	Installés suite à expulsion d'Issoire (le groupe précédent ayant fait un courrier de réservation)
7	9 au 16 août	THIERS	AGP	50	Stationnement une semaine avec convention
8	août	PERRIER	Groupe familial (idem3)	20	Installés depuis plusieurs semaines sans que la mairie en ait informé jusqu'au moment où ils ne voulaient plus quitter le terrain. Accord tacite du maire pour stationnement sans convention
9	21 au 23 août	MENETROL	Non connue	30	N'ont pas voulu donner leur nom, ni payer, ni faire de convention. Ont cassé le coffret électrique d'un riverain
10	26 août au 7 septembre	CHIDRAC	Groupe familial (idem3)	20	Retour sur terrain communal- altercation avec le maire suite menaces et agression procédure référé TA (rejet cause urgence non justifiée)
11	6 au 13 septembre	ISSOIRE	Commerçants (idem2)	40	Installation sur un terrain communal – refus de conventionnement par la municipalité- procédure au Tribunal Administratif

HABITAT

↘ CHIFFRES-CLEFS 2015

14 COMMUNES CONCERNÉES

6 PLAI PROGRAMMÉS

1 PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS

1 MÉNAGE RELOGÉ

84 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN GESTION

56 PLACES CARAVANES SUR 15 TERRAINS FAMILIAUX EN LOCATION

En 2015, l'AGSGV63 a continué d'œuvrer sur le volet habitat du schéma départemental.

Plusieurs dossiers ont été traités suite à la demande de partenaires sociaux sollicités par des familles qui recherchent des informations, des conseils ou un appui pour faire avancer leur projet.
Dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, l'association a poursuivi l'accompagnement des projets initiés les années précédentes et a répondu à de nouvelles demandes des collectivités locales pour un appui technique et stratégique.

L'Association a aussi pu apporter son expertise et animer des réflexions sur la thématique de l'habitat des gens du voyage :

- Intervention sur les territoires pour résoudre les installations de longue date en zone non constructible ;

- Accompagnement des programmes d'habitat adapté : accompagnement des collectivités, des bailleurs et des partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et la gestion des projets d'habitat adapté ;

- Animation des réflexions sur diverses problématiques liées a l'habitat.

↘ INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES POUR RESOUDRE LES INSTALLATIONS DE LONGUE DATE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

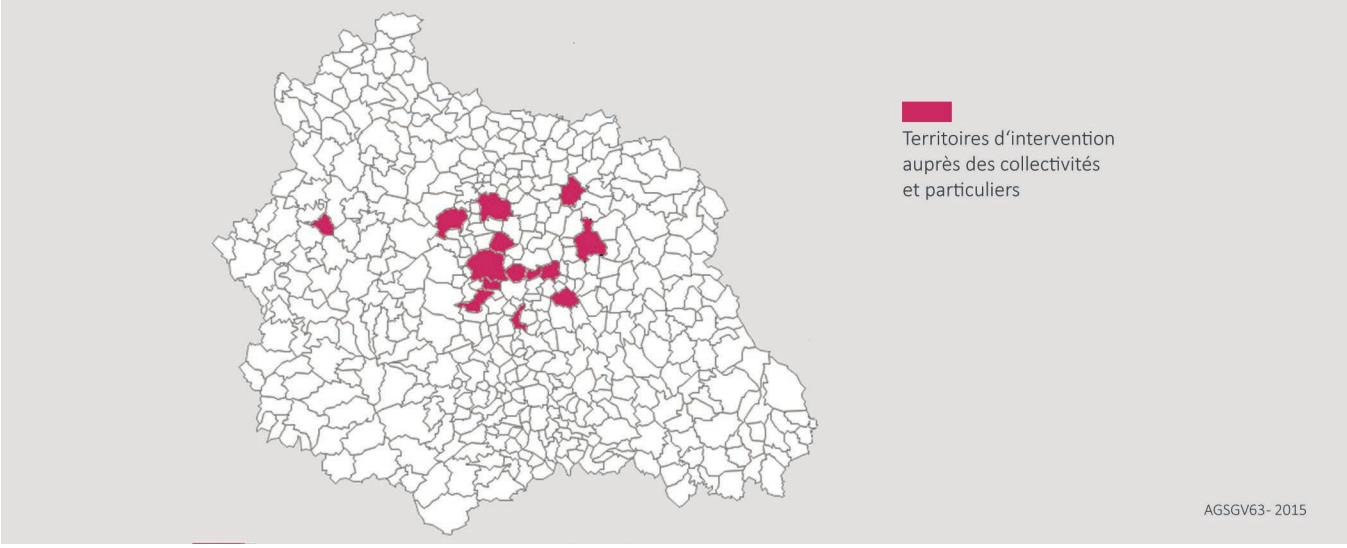

Le diagnostic mené en 2011 dans le cadre de la révision du schéma recense 106 sites d'installations résidentielles, réparties sur 54 communes du département. Au moins 208 ménages sont concernés.

Un grand nombre de ces installations est ancien et non conforme aux règles d'urbanisme.
Ces situations recouvrent alors des problématiques complexes à résoudre : accès aux réseaux, évolution de l'habitat, relation de voisinage…

L'AGSGV63 intervient sur les territoires auprès des familles ou des collectivités afin d'accompagner la mise en conformité au règlement d'urbanisme en vigueur, la recherche de solutions pour l'amélioration de l'habitat.

↘ DÉTAIL DES INTERVENTIONS 2015

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES POUR RESOUDRE LES SITUATIONS D'INSTALLATION EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

Le code de l'urbanisme autorise le micro-zonage qui permet de délimiter dans les zones agricoles et naturelles des terrains constructibles de taille et de capacité limitée. Ainsi, certaines installations historiques, non prises en compte lors de l'élaboration initiale des documents d'urbanisme et situées dans des zones non prévues pour de l'habitat, peuvent être régularisées en adaptant le règlement de la zone à l'occasion d'une modification du document d'urbanisme. L'autorisation d'une constructibilité limitée et encadrée sur ces terrains permet de résoudre des situations souvent complexes et assure la possibilité d'un raccordement pérenne à l'eau et l'électricité et la création de systèmes d'assainissement aux normes. Lorsque la modification du règlement n'est pas possible (zones protégées ou classées à risque ou grande distance aux réseaux), il peut être opportun d'étudier les possibilités d'un échange de terrain avec la famille.

Ces démarches n'ont de sens que pour les situations qui justifient d'une certaine antériorité. Aussi, l'AGSGV63 ne soutient pas les initiatives de nouvelles installations sur des terrains non dédiés à l'habitat. Ces situations sont problématiques pour tous car contraires à la logique de

préservation des espaces naturels et véritable impasse pour les familles qui souvent investissent bien au-delà de la valeur du foncier sans possibilité d'aménagement.

L'AGSGV63 appuie les collectivités et les familles pour proposer des solutions mieux adaptées au contexte : modification du règlement d'urbanisme, médiation ou recherche de foncier, dans la perspective d'un échange de terrain.

MODIFICATION/ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME : Clermont-Ferrand, Romagnat, Lempdes, Volvic, Aubière, Maringues, Riom, Billom, Tallende, Saint Ours
MEDIATION : Pontaumur, Dallet, Vertaizon
RECHERCHE DE FONCIER : Riom

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR HABITAT

Certains propriétaires occupants avec un faible niveau de ressources vivent dans un habitat qui ne répond pas aux critères d'habitabilité ou aux règles d'occupation des sols. L'AGSGV63 appuie ces familles, à leur demande ou sur sollicitation d'un tiers (collectivité, travailleurs sociaux), pour rendre conforme leur habitat aux normes de salubrité ou d'urbanisme. Cet accompagnement se fait souvent en partenariat avec d'autres acteurs du logement (ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement, DDT, architectes, Fondation Abbé Pierre). En 2015, l'AGSGV63 a été sollicitée par 7 ménages. Les demandes sont très variables et l'accompagnement mis en œuvre est plus ou moins important.

CONSEILS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET FINANCIERS : étude installation photovoltaïque à Dallet, vérification règlements d'occupation du sol à Riom - raccordement aux réseaux à Clermont-Ferrand, Lezoux, Vertaizon, Gerzat

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LEURS PROJETS D'ACCESSION

Un grand nombre de familles aspire à devenir propriétaire « d'un bout de terrain où installer leur caravane ». L'AGSGV63 les accompagne, à leur demande ou à celle d'autres partenaires, sur trois aspects principaux :
- Le parcellaire : évaluation technique en termes de réglementation du sol et d'accès aux réseaux.
- Le financement : aide au montage financier, si nécessaire, à la constitution des dossiers de demandes de prêt et à l'accompagnement auprès des organismes bancaires.
- Le juridique : conseil des familles sur le type d'actes possibles, et les points de vigilance.
- L'AGSGV63 conduit ces projets en lien avec l'ADIL, dans les premières phases de réflexion pour une étude préalable des financements qui peuvent être sollicités.

ETUDES ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ : Vertaizon, Volvic, Riom, Aubière

↘ ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES D'HABITAT ADAPTE

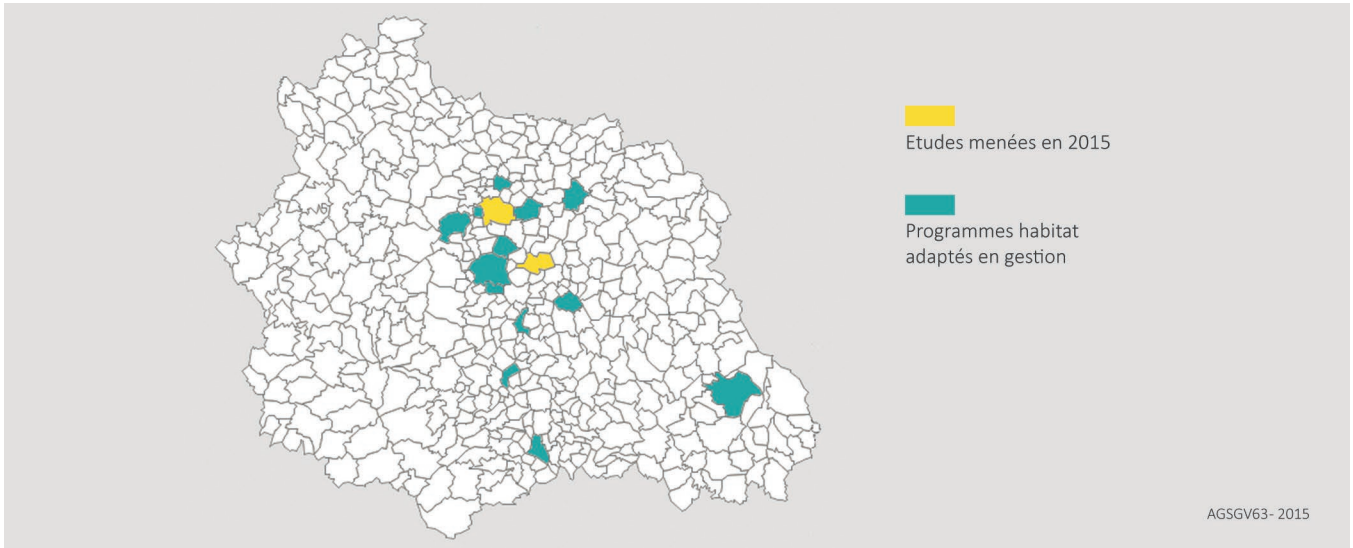

680 familles dans le Puy-de-Dôme sont en attente d'une solution en termes d'habitat. Leur typologie et leur situation sont variées : ménages installés de manière permanente sur une aire d'accueil, installation sans droit ni titre sur un terrain privé ou communal, situation d'habitat indigne sans possibilité d'amélioration.

Pour apporter une solution d'habitat pérenne à ces familles, l'AGSGV63 accompagne les collectivités et les bailleurs dans la conception et le suivi d'un habitat adapté aux besoins, ressources et modes de vie.

↘ DÉTAIL DES INTERVENTIONS 2015

En 2015, 7 programmes (21 logements) ont été accompagnés dans leur phase de développement.

RECENSEMENT DES BESOINS/ETUDE HABITAT : Riom, Pont-du-Château, Clermont-Ferrand,
PHASE CONCEPTION : Clermont-Ferrand : 1 PLAI OPHIS,
DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE : Clermont-Ferrand : 5 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) Auvergne Habitat / Clermont-Ferrand : 1 PLAI OPHIS,
PHASE CHANTIER : Vertaizon : 5 PLAI OPHIS / Clermont-Ferrand : 1 PLAI Logidôme / Mozac : 2 PLAI OPHIS / Clermont-Ferrand : 6 PLAI OPHIS.

ZOOM SUR L'ETUDE HABITAT DE RIOM

La ville de Riom et Riom Communauté se sont engagées à résoudre les situations d'insalubrité dans lesquelles résident les familles installées sur le terrain communal situé sur la pointe de Planchepaleuil. Ainsi, Riom Communauté a lancé un programme de relogements de l'ensemble des familles résidant sur ce lieu en missionnant l'AGSGV63 pour mener une étude habitat et accompagner les projets qui s'en dégageront.

L'AGSGV63 a ainsi démarré un diagnostic à l'autonome 2015 et a pu recenser les demandes et besoins des 22 ménages de ce site. En parallèle, Riom Communauté a initié une démarche de prospection foncière afin de constituer une réserve permettant de lancer les premières opérations d'habitat dans un délai maitrisé.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un protocole de gestion urbaine et sociale définit à l'échelle de la Communauté de commune. La signature de ce document-cadre par l'ensemble des parties prenantes (Etat, Conseil départemental, communes, Riom Communauté, bailleurs et AGSGV63) doit avoir lieu en 2016.

↘ APPUI AU SUIVI DE LA GESTION LOCATIVE

L'AGSGV63 accompagne les bailleurs sociaux ou les collectivités gestionnaires d'un programme d'habitat adapté dans le suivi des logements en phase locative. Les missions de l'association sont définies dans le cadre d'un protocole de gestion urbaine et sociale.

- Depuis la mise en œuvre du 1er schéma, 20 programmes d'habitat adapté ont été livrés :

	Logements PLAI financés		
2006	AMBERT : 9		
2007	MARTRES DE VEYRE : 7	MOZAC : 13	
2008	CLERMONT-FERRAND : 1		
2009	AUBIERE : 10	MARTRES DE VEYRE : 2	CLERMONT-FERRAND 1
2010	MARINGUES : 11	CLERMONT-FERRAND 4	
2011	ENNEZAT : 5		
2012	CLERMONT-FERRAND : 5	AUBIERE 5	CELLULE 1
2013	CLERMONT-FERRAND : 12		
2014	CLERMONT-FERRAND : 1	MOZAC 2	VERTAIZON 5
2015	CLERMONT-FERRAND : 6		

- Terrains familiaux
  - › Gerzat : 6 places caravanes – Commune de Gerzat,
  - › Billom : 6 places caravanes Communauté de communes Billom Saint Dier-Vallée du Jauron,
  - › Volvic : 8 places caravanes - Communauté de communes Volvic Sources et Volcans,
  - › Saint-Germain-Lembron : 6 places caravanes - Commune de Saint Germain Lembron,
  - › Neschers : 11 terrains familiaux- 32 places caravanes- Communauté de Communes Couze Val d'Allier.
- Autres
  - › Clermont-Ferrand : terrain familial provisoire de 3 emplacements pour 6 places caravanes.

En 2015, l'AGSGV63 est notamment intervenue en appui des bailleurs sociaux ou collectivités dans le cadre de :
- changement de titulaire de bail,
- médiation locative,
- problématique de voisinage,
- médiation/information à l'occasion d'intervention pour menus travaux ou de désinsectisation.

↘ ACCOMPAGNEMENT A LA COMMUNICATION

Dans une logique de maîtrise de la consommation foncière et afin d'assurer une véritable intégration urbaine des opérations d'habitat adapté, les projets tendent de plus à plus à s'inscrire dans un quartier existant, au sein d'une « dent creuse » ou en limite du secteur urbanisé. Or, la construction de logements locatifs sociaux au sein du tissu urbain peut générer de vives oppositions de la part des riverains et nécessite une stratégie de communication adaptée.

L'AGSGV63 peut accompagner la collectivité sur la communication de ces programmes afin de désamorcer des contestations très souvent fondées sur des fantasmes ou fausses représentations.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de son PLU (Plan Local d'Urbanisme), la Ville de Clermont Ferrand a organisé une balade urbaine pour présenter les différents projets d'aménagement envisagés sur le quartier de Guichard Capricorne. L'AGSGV63 a été associée à ce temps pour la présentation du programme de logements locatifs sociaux d'Auvergne Habitat, rue Croix Léonardoux, destiné au relogement de 5 familles du quartier de Crouel.

↘ ANIMATION DE RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA THÉMATIQUE HABITAT

↘ LANCEMENT D'UNE REFLEXION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ACCESSION – FICHES 6 ET 8 DU SCHEMA

Les fiches action 6 et 8 du schéma départemental des Gens du voyage prévoient « d'accompagner et de sécuriser l'accession ou le maintien dans la propriété » ainsi que de « diversifier les offres d'habitat ».

Aujourd'hui, sur les 680 familles en besoin d'habitat recensées dans le Puy-de-Dôme en 2011, le schéma estime de 64 à 164 ménages pour qui l'accession à la propriété (y compris l'échange de terrain) serait une réponse appropriée. Il s'agit de ménages en situation résidentielle sur des terrains publics ou privés et certains ménages résidants sur les aires d'accueil en besoin de solutions pérennes d'habitat.

Or, malgré une forte demande, seule une poignée de projets en accession a pu être accompagnée sur le département. Les principaux freins sur lesquels se heurtent ces opérations sont la mobilisation de foncier adapté, le financement et la possibilité d'un accompagnement.

Afin de répondre à cette demande, un groupe de travail « Accession » s'est constitué. Composée de l'AGSGV63, de l'ADIL et de Riom Communauté, cette instance vise à définir les contours de dispositifs facilitant l'accès et le maintien à la propriété. Le champ d'étude est structuré autour de 3 axes :
- les dispositifs constructifs économes adaptés au mode de vie des familles et compatible avec la réglementation,
- les montages juridiques possibles pour l'acquisition, la construction et le financement de ces opérations,
- les outils et sources de financements de ces opérations.

↘ POURSUITE DU RÉFÉRENTIEL HABITAT ADAPTE : FICHE 7 DU SCHÉMA

Courant 2015, le travail sur le référentiel « habitat adapté » démarré en mai 2014, s'est poursuivi.
Des ateliers de travail thématiques ont été organisés sur les notions suivantes :

- Le portage et le pilotage politique : 28 participants,
- La participation des familles : 16 participants,
- Le foncier : 12 participants,
- Le diagnostic : 18 participants,
- La mise en œuvre opérationnelle : 8 participants X2,
- L'accompagnement des familles : 16 participants X2,
- L'inscription des programmes dans leurs environnements : 14 participants.

La synthèse de tous les ateliers a été envoyée à l'ensemble des participants en décembre 2015.

Concernant la rédaction du référentiel, il paraît important d'attendre l'avancée de la proposition de loi Raimboug et le rapport d'étude commandé par la DIHAL, que nous espérons, tous deux, en 2016.

↘ POURSUITE DE L'ÉTUDE SOCIOLOGIQUE : FICHE 9 DU SCHÉMA

L'étude sociologique vise à identifier l'impact des opérations d'habitat adapté réalisées dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme.

Constitué en octobre 2014, le comité de pilotage a retenu en février 2015 l'Association Récits et son intervenante Marie d'Hombres pour la réalisation de cette mission. Le cahier des charges prévoyait une étude menée sur la base de témoignages recueillis auprès des familles. Dans ce cadre, 7 sites différents ont été étudiés. L'objectif était d'embrasser de la manière la plus vaste possible l'ensemble des réalisations. Ces territoires sont Maringues, Clermont-Ferrand- quartier de Crouel, Neschers, Ambert, Ennezat, Aubière et Les Martres de Veyre.

Au total, une quarantaine de personnes ont été rencontrées. Conformément à la demande et l'approche de l'association Récits, les retranscriptions des témoignages ont été remises aux personnes et plusieurs photos, notamment des portraits, leur ont été offertes.

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises en 2015 et a organisé un rendu intermédiaire de l'étude le 14 octobre 2015 auquel étaient associés des collectivités, circonscriptions d'action médico-sociale et bailleurs concernés par les opérations d'habitat étudiées. Le rendu final de l'étude sociologique a lieu en avril 2016.

↘ RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS D'UN PARTENARIAT AVEC ERDF

L'accès au réseau d'électricité constitue régulièrement une problématique dans les situations accompagnées par l'AGSGV63 et notamment lors :
- De la création des projets d'habitat adapté : Dans l'attente de la réalisation des programmes de logements, quelle solution de branchement temporaire peut être trouvée ?
- De branchements provisoires : on constate une diversité d'appréciations des situations ainsi que des conditions et modalités d'installation pour ce type de branchement (durée, statut de la caravane, distance…). Il convient alors d'éclaircir la procédure et le rôle de chacun.

Cette réflexion devrait aboutir, courant 2016, à l'établissement d'une convention entre l'AGSGV63 et ERDF et à un outil dédié aux branchements provisoires destiné aux gens du voyage.

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

MISSION D'ÉTUDE :
« LA PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITÉ DE FERRAILLAGE DES GENS DU VOYAGE DANS LA FILIERE DU RECYCLAGE ».

La fiche action n°20 du schéma départemental prévoit de « développer des réponses diversifiées aux problèmes des activités de récupération et de ferraillage ».

Même si aujourd'hui cette activité cause de nombreuses difficultés, elle constitue également une opportunité d'insertion professionnelle et d'autonomie économique pour nombre de personnes.

Afin de mettre en œuvre cette action, l'association a répondu aux appels à projet du Fonds Social Européen (FSE), géré par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, au titre de l'objectif spécifique 3.9.1.3 – Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie solidaire, de l'axe 3 du Programme opérationnel national FSE « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». L'Etat, la Région Auvergne, le Pays du Grand Clermont et les EPCI qui le composent sont également co-financeurs.

La finalité de cette mission d'étude-action est d'élaborer en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, les modalités d'inclusion économique de l'activité de ferraillage des gens du voyage dans la filière règlementaire du recyclage.

La mission se déroule sur 2 ans et se décompose en plusieurs phases :	Calendrier prévisionnel
Diagnostic, étude de la filière : - Sensibilisation et médiation des acteurs de la filière. - Étude organisationnelle de la filière règlementaire et non règlementaire.	Septembre 2015 à Juin 2016
Construction de/des offre(s) d'activité (potentiel de développement) : - Co-construction de l'avenir de la filière. - Qualification de/des offre(s) d'activité envisagée(s).	Août 2016 à Décembre 2016
Rendu final : - Restitution de/des offre(s) qualifiée(s). - Mise en place de l'organisation partenariale pour l'accompagnement des entrepreneurs à la concrétisation du projet. - Evaluation des possibilités de réorientation des personnes ne souhaitant plus exercer au sein de la filière. - Accompagnement des collectivités à la fermeture des terrains actuels de stockage.	Juin 2017 à Septembre 2017

↘ ACTEURS ET TERRITOIRES CONCERNÉS PAR CETTE MISSION :

Concernant la filière du recyclage, il s'agit des entreprises industrielles, ayant un agrément préfectoral et relevant de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur le territoire du Puy-de-Dôme.

Concernant les organismes en charge de la collecte, du transport et du traitement des déchets, il s'agit des EPCI et des Syndicats de communes et/ou Syndicats intercommunaux en charge de la collecte et du transport des déchets sur le territoire du Pays du Grand Clermont, ainsi que le Syndicat mixte départemental du Puy-de-Dôme en charge de la valorisation et du traitement des déchets.

Concernant les gens du voyage, il s'agit de personnes exerçant une activité de ferraillage sur le territoire du Pays du Grand Clermont.

↘ BILAN DE LA MISSION DE SEPTEMBRE 2015 A DÉCEMBRE 2015 :

LANCEMENT OFFICIEL DE LA MISSION

Le 12 Novembre 2015 s'est tenue à l'auditorium de la Maison de l'Habitat, la réunion de lancement de la mission. Tony BERNARD, Président de l'AGSGV63 et Elizabeth RIGODIAT, administratrice référente de la mission, ont animé la réunion, aux côtés de Sébastien AUDEBERT, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, Alexandre POURCHON, 1er Vice-Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Philippe FOUET, Président de la Commission Industrie, Service aux Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Une quarantaine de personnes étaient présentes. L'objectif de cette rencontre était de présenter la mission, et ses modalités de mise en œuvre.

DÉBUT DE LA PHASE DE SENSIBILISATION ET MÉDIATION DES ACTEURS

L'AGSGV63 a constitué trois groupes de travail autour des entreprises industrielles de la filière, des collectivités en charge de la gestion des déchets et d'une trentaine de gens du voyage exerçant une activité de ferraillage.

Durant ce premier trimestre, chacun de ces acteurs a été rencontré individuellement afin de les mobiliser sur les groupes de travail et d'entendre leurs premières réactions.

Le groupe de travail « Entreprises » s'est réuni pour la première fois le 17 décembre 2015.

L'ensemble des groupes de travail seront réunis entre le mois de décembre et le mois de mars 2016 pour donner lieu à une rencontre de l'ensemble des acteurs au printemps 2016, dans le cadre d'un nouveau comité de pilotage.

21 ET 22 SEPTEMBRE 2015 - A LA RENCONTRE DES VOYAGEURS DE NANTES MÉTROPOLE

En 2013, Nantes Métropole a mandaté l'association SRI (Services Régionaux Itinérants) pour la conduite d'une étude de faisabilité ; le but étant d'apporter une solution aux problèmes de la récupération sauvage dans les déchèteries de l'agglomération.

Cette étude a débouché sur une première expérimentation au travers de la constitution d'un GIE (Groupement d'Intérêt économique) : le GRM (Groupement des Récupérateurs de Métaux), regroupant 9 voyageurs de Rezé. A titre expérimental et pour une durée de trois ans, le GRM et Nantes Métropole ont signé une convention de gestion concernant la benne ferraille de la déchetterie de Rezé. Ainsi, les voyageurs du GRM mettent leurs camions à disposition des usagers et revendent la marchandise collectée le jour même.

Le SRI continue d'accompagner le GRM afin qu'il soit en capacité de répondre aux appels d'offre de Nantes Métropole à la suite de l'expérimentation.

↘ LES FINANCEURS ET PARTENAIRES DE LA MISSION

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

AGSGV

Association de Gestion du Schéma d'Accueil & d'Habitat
des Gens du Voyage du Puy de Dôme

63

Maison de l'Habitat
129 Av. de la République
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.42.67.71
Fax : 04.73.29.01.42
E-mail : agsgv63@orange.fr
www.agsgv63.com

Un Air de Pixel